

CONSEIL DE TERRITOIRE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 17 FEVRIER 2026

POINT N° 27

RAPPORTEUR : J. JP MARTIN

OBJET : Budget annexe des marchés d'approvisionnement - Vote du budget primitif 2026

Suite au rapport sur les orientations budgétaires (ROB) 2026 et au débat qui a eu lieu en séance du Conseil de Territoire du 16 décembre 2025, il convient désormais d'approuver le budget primitif de l'exercice 2026 pour le budget annexe des marchés d'approvisionnement/alimentaires.

▫ Pour mémoire, depuis le 1er janvier 2024, Paris Est Marne & Bois (PEMB) exerce la compétence des marchés alimentaires, sur 3 de ses communes membres dès 2024 puis sur une 4ème commune membre en 2025, sous la forme d'une **exploitation en régie directe** plutôt que d'une délégation de service public (DSP) avec un prestataire privé, ce qui supprime les coûts d'intermédiation.

▫ Il est rappelé que l'exploitation des marchés d'approvisionnement/alimentaires est un **service public industriel et commercial (SPIC) assujetti à la TVA**, qui relève donc de l'instruction budgétaire et comptable M4.

Par ailleurs, à compter du 1^{er} janvier 2026 la possibilité d'opter pour le mécanisme de la fongibilité des crédits jusqu'alors spécifique à l'instruction budgétaire et comptable M57 a été généralisée à l'instruction budgétaire et comptable M4. Ce mécanisme permet à l'exécutif, si l'assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée par l'assemblée délibérante et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

▫ En termes d'exploitation de ce service public, l'année 2026 doit permettre à la régie intercommunale MarneBoisMarkets de passer d'une phase de mise en œuvre à une phase de **fonctionnement optimisé**, en intégrant les contraintes opérationnelles, financières et techniques liées à la gestion des marchés alimentaires du territoire.

Ainsi, 5 objectifs stratégiques seront poursuivis dès 2026 afin d'inscrire MarneBoisMarkets dans une logique de **gestion performante, sécurisée et durable** :

- Optimiser l'organisation opérationnelle de cette régie intercommunale
- Renforcer sa gestion technique et patrimoniale des équipements des marchés
- Consolider la stratégie de transition écologique et logistique
- Renforcer le suivi financier et le pilotage de l'activité
- Maintenir l'attractivité et la qualité de service





Inauguration buvette du marché Emile Bertrand de Saint Maurice

La section d'exploitation est proposée à un total de 1 491 500 € HT, équilibrée en recettes et en dépenses.

La section d'investissement est proposée à un total de 2 179 100 € HT, équilibrée en recettes et en dépenses.

A. Section d'exploitation

1. Des dépenses en année pleine concernant une 4^{ème} commune :

Dépenses

Chapitre	BP 2025	BP 2026	Variation 2025/2026
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	205 000	413 400	102%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	955 000	930 000	-3%
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	324 033	109 100	-66%
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	50 000	20 000	-60%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-	-	
66 CHARGES FINANCIERES	-	-	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	19 000	
Dépenses	1 534 033	1 491 500	-3%

▫ Les charges à caractère général (chapitre 011) s'élèvent à 413,4 K€, en accélération de 102% par rapport à celles du BP 2025. Cette progression des charges s'explique principalement par une hausse des dépenses des fluides, par le développement des frais de nettoyage des marchés, de la maintenance et de l'entretien des bâches ainsi que, pour finir, par l'effet en année pleine de l'exploitation du marché alimentaire de Saint-Maurice en 2026.

Elles sont composées principalement des crédits de dépenses suivantes :

- des achats de prestations de services pour 104 K€, dédiés aux animations sur les marchés mais aussi aux mises à jour du logiciel de facturation,
- une estimation des fluides (eau et électricité), pour un total de 102 K€, qui seront refacturés aux commerçants. Ces dépenses de fluides sont prévues en augmentation par rapport au BP 2025, au regard de l'exécution budgétaire 2025,

- des achats de matières et fournitures diverses, pour un total de 40,5 K€ en légère progression par rapport au BP 2025 (37,5 K€),
- des dépenses de locations mobilières et d'entretien, tant des bâches que des véhicules techniques, ainsi que les dépenses de maintenance, pour un total de 77,4 K€, en hausse par rapport au BP 2025 (33 K€),
- des frais de nettoyage relatifs aux locaux et au marché de Joinville pour un montant de 58 K€.

▫ Les dépenses de personnel correspondent à la refacturation des charges acquittées *via* le budget principal, pour un montant estimé 930 K€ pour 2026, en baisse de 25 K€ par rapport au BP 2025, du fait d'une optimisation des moyens humains pour exploiter les différents marchés alimentaires sur les 4 communes.

▫ Enfin les dotations aux amortissements 2026 des biens sont estimées à la baisse à hauteur de 20 K€.

2. Des recettes en année pleine concernant une 4^{ème} commune :

Recettes

Chapitre	BP 2025	BP 2026	Variation 2025/2026
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 534 033	1 491 500	-3%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	-	-	
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	-	-	
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	-	
Recettes	1 534 033	1 491 500	-3%

▫ Les recettes comprennent exclusivement les produits des services et du domaine (chapitre 70) pour un total de 1,49 M€, composés :

- des estimations *prudentes* des droits de place des commerçants en 2026, à hauteur de 570 K€ sur Nogent-sur-Marne, 360 K€ sur Saint-Mandé, 358 K€ sur Joinville-le-Pont et 63 K€ sur Saint-Maurice.
- de la refacturation aux commerçants des dépenses d'électricité des marchés, pour 46,5 K€.
- de la généralisation d'une redevance d'animation sur les marchés des 4 communes, consistant en la refacturation des dépenses d'animation, soit un total de 94 K€.

Au final, l'épargne brute prévisionnelle (autofinancement) dégagée par la section d'exploitation s'établit à 129,1 K€ au BP 2026.

B. Section d'investissement

Dépenses

Chapitre	BP 2025	BP 2026	Variation 2025/2026
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	-	-	
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-	
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	374 033	2 179 100	483%
Dépenses	374 033	2 179 100	483%

▫ Les dépenses d'équipement sont prévues au BP 2026 à un total de 2,18 M€, en très forte progression par rapport au BP 2025. En effet, ce niveau exceptionnel des investissements prévus en 2026 résulte de la prise en charge sur ce budget annexe des dépenses d'aménagement intérieur relatives aux **étals** des commerçants, dans les futures halles de Nogent, dépenses estimées à 2,12 M€ (soubassements, habillage métallique des étals, alimentation électrique des étals, luminaires etc...).

S'y ajoutent 60 K€ d'enveloppes de crédits pour l'acquisition d'autolaveuses et de matériels et outillages techniques divers.

Recettes

Chapitre	BP 2025	BP 2026	Variation 2025/2026
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	324 033	109 100	-66%
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	50 000	20 000	-60%
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	-	-	
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	-	-	
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	-	2 050 000	
Recettes	374 033	2 179 100	483%

▫ Les recettes d'investissement sont composées du virement en provenance de la section d'exploitation, pour 109,1 K€, des amortissements des biens (20 K€), ainsi que de l'emprunt d'équilibre de ce budget annexe, prévu pour un montant de 2 050 K€ au BP 2026, destiné à financer les dépenses d'équipement liées à l'aménagement des étals dans les futures halles de Nogent.

Il convient de rappeler que ce niveau d'emprunt est un maximum, et qu'en l'occurrence, il est d'ores et déjà envisagé de le réduire au futur BS (budget supplémentaire) 2026 grâce à la reprise du résultat excédentaire de l'exercice 2025.

Il est demandé au Conseil de Territoire de bien vouloir :

- **APPROUVER** le projet de budget primitif de l'exercice 2026 du budget annexe des marchés d'approvisionnement, dont les crédits ont été votés par chapitre selon une présentation par nature et section par section, et qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

* **Section d'exploitation**..... **1 491 500,00 €**
 * **Section d'investissement**..... **2 179 100,00 €**
TOTAL BUDGET PRIMITIF 2026..... **3 670 600,00 €**

- **OPTER** pour le mécanisme de la fongibilité des crédits, conformément à l'article L.1612-28 du CGCT, pour l'exécution du budget primitif 2026 du budget annexe des marchés d'approvisionnement et autoriser le Président à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
- **AUTORISER** Monsieur le Président à contracter au titre de l'exercice 2026 et tel que prévu au budget primitif 2026 du budget annexe des marchés d'approvisionnement un emprunt inscrit en recette d'investissement à hauteur de 2 050 000 € maximum et à signer les contrats de prêts correspondants.

Le Rapporteur